

**Modalités applicables
au 13 septembre 2023**



**Concours dédiés M3 & Fédéral M3
Ligue IDF
Saison 2023/2024**

Les démarches : déclarer l'équipe de base pour s'inscrire aux concours dédiés M3

1- Composition de l'équipe déclarée Règlement sportif Art 11

- De 3 à 5 joueurs **dont 1 joueur en M3, 3 joueurs minimum...**
 - **Soit 1 joueur M3 et 2 joueurs M4**
 - **Ou 1 joueur M3 et 3 joueurs M4**
 - **Ou 2 joueurs M3 et 2 joueurs M4**
 - **Ou 3 joueurs M3 et 1 joueur M4**
 - Les joueurs **M4 passent obligatoirement en M3**
- Possibilité de compléter l'équipe avec des licenciés (jokers) F3, M3, F4, M4, F18 ou G18 de la même ASB/ESB ou du CBD si ESB départementale

2- Imprimé à remplir

- **Remplir imprimé de déclaration d'une équipe**
- Le « signer » avec les coordonnées complètes du capitaine
- Cachet du club, du CBD et scanne pour envoi à la ligue « **franck.berudi@orange.fr** »

3- Virement du CBD

- Le club ou l'équipe fait un virement ou un chèque de **150€** au CBD
- **Le CBD fait un virement de 150€ par équipe à l'ordre de la Ligue**

4- Les délais à connaître

- Documents à adresser à la ligue **avant le 28 août**
- Pas de mutation possible après cette date si joueur en équipe déclarée
- **Le CBD envoie les déclarations à la FFSB avant le 30 août**
- Inscription dans Bouly et retour de la FFSB avec le N° d'équipe

Participer : c'est s'engager...

❑ 5 concours dédiés (dates retenues au calendrier 2023/2024)

Dates	Concours dédiés
24/09/2023	UBVT (94)
08/10/2023	Blanc-Mesnil (93)
21/10/2023	Courtry (77)
30/03/2024	En boulodrome ?
21/04/2023	Nangis (77)



❑ A retenir :

- 2 joueurs de base de l'équipe déclarée minimum présents sur chaque concours dédié, dont 1 joue et 1 autre **présent obligatoirement car seuls 3 jokers autorisés**
- **Respect des équipes engagées avec l'obligation de participer aux 5 concours dédiés**
- Licences obligatoires pour les joueurs présents, avant le début des rencontres, feuilles d'inscription préremplies, pensez-y on gagnera du temps à la table de marque
- **Déroulement des compétitions en 3 phases :**
 - 3 concours dédiés en 2023
 - 2 concours dédiés en 2024
 - Le fédéral

- **1^{ère} phase comprenant les 3 premiers concours dédiés**
 - Tirage avec présence d'un arbitre avant le 24 septembre (fait le 9 septembre 2023)
 - **Coefficient 1 attribué à chaque partie jouée et gagnée**
 - **20 équipes engagées**, une équipe rencontrera 12 autres équipes soit 4 parties de 2h00 avec mène supplémentaire en cas d'égalité
 - 1 point par partie gagnée et jouée, si partie non jouée elle sera non comptabilisée et non rémunérée
 - **2 équipes qualifiées à l'issue des 3 premiers concours :**
 - **Si égalité, les équipes qualifiées seront classées et départagées par les points laissés faire pour la 1^{ère} et 2^{ème} place du classement final**

En cas d'absence injustifiée, le Comité Directeur « restreint » de la Ligue statuera sur la suite des qualificatifs (2 dédiés et le fédéral)

L'accèsion de la 1^{ère} équipe du classement en M2 **devrait s'appliquer** à compter de la saison 2023/2024 (cf. règlement sportif) ??

2ème phase comprenant les 2 derniers concours dédiés

les modalités seront revues début 2024

- 4ème concours dédié : **coefficient 2 par partie gagnée et jouée**
 - Tirage intégral effectué en amont avec présence d'un arbitre
 - Les 2 équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des 3 premiers concours ne concourent plus
 - 2 équipes qualifiées à l'issue de ce concours
 - Soit 4 équipes qualifiées sur les 6 attribuées aux concours dédiés

PROPOSITION

- **Concours par poules**, têtes de série retenues suivant le classement des 3 premiers concours

En cas d'absence injustifiée, le Comité Directeur « restreint » de la Ligue statuera sur la suite des qualificatifs (1 dédié et le fédéral)

- Aucune sanction financière,

- 5ème concours dédié : **coefficient 3 par partie gagnée et jouée**
 - Ne concourent plus les équipes classées de 1 à 4
 - Tirage intégral effectué en amont avec présence d'un arbitre
 - Concours par poules, **têtes de série** suivant le classement des 4 premiers concours
 - Parties en 13 pts, mène supplémentaire en cas d'égalité

En cas d'absence injustifiée, le Comité Directeur « restreint » de la Ligue statuera sur la suite pour le Fédéral

RAPPEL des MODALITÉS

Classement des concours dédiés :

- Partie en 2 heures, **mène supplémentaire en cas d'égalité**
- 1 pt par partie gagnée et jouée (3 premiers concours)
- 2 pts par partie gagnée et jouée (4^{ème} concours)
- 3 pts par partie jouée et gagnée (5^{ème} concours)
- Et points laissés faire pour départager si total des points identiques (5 concours)

Indemnités pour chaque concours dédié :

- **15 euros par partie jouée et gagnée, partie non jouée NON primée et non comptabilisée**

Participation financière pour les CDF :

- Pot commun entre les CBD et la Ligue :
 - 500€ par CBD (4 000€)
 - 8 X 200€ pour la Ligue (1600€)
 - Total de 5 600€ soit 700€ pour une équipe qualifiée (dédiés et fédéral)
- **FÉDÉRAL**
 - Les équipes non qualifiées pourront faire le fédéral organisé par la LBR lors du qualificatif quadrettes M4 à Limay (78) pour arriver aux 8 équipes qualifiées = 2 équipes qualifiées pour ce fédéral
 - Fédéral par poules
- **Compléments :**
 - Le club organisateur doit désigné un assesseur qui sera accompagné d'un référent de la ligue pour tenir le graphique.
 - Le club organisateur peut prévoir un repas, sinon sandwiches...
 - Repas du référent et frais arbitral à la charge de l'ASB organisatrice
- **Sanctions :** pas de sanction financière

En cas d'absence injustifiée, arbitrage du Comité Directeur « restreint » de la Ligue

Mesdames, Messieurs les compétiteurs

En accord avec les 8 départements de l'IDF, nous continuons de participer à la réforme M3 proposée par la FFSB, bien que la mise en place s'avère des plus délicates :

- 6 Qualifications par les concours dédiés pour les CDF quadrettes M3
- Et participation pour les équipes non qualifiées au Fédéral (2 qualifiés)

Les 8 CBD et la Ligue font des efforts financiers conséquents, nous trouvons cette réforme juste, elle fera certainement l'objet de modifications ou d'ajouts par la FFSB et nous mêmes...

Nous ne prenons pas le train en marche, ce document revu pour la deuxième saison doit vous permettre de mieux cerner les modalités associées à ce nouveau mode de fonctionnement.

Le groupe de travail a pris en compte les difficultés rencontrées lors de la dernière saison (2022/2023)

Cependant, Je n'ai pas souhaité de sanctions financières, tarifs et récompenses inchangés, en cas d'absence injustifiée le comité directeur « restreint » de la ligue statuera sur la suite à donner.

Je compte sur l'engagement de chacun pris pour participer à ces concours dédiés, respect en est le maître mot

Je remercie l'ensemble des 8 départements de l'IDF qui s'associe à cette démarche.

Bien sportivement

Franck Bérudi / Président de la ligue IDF